

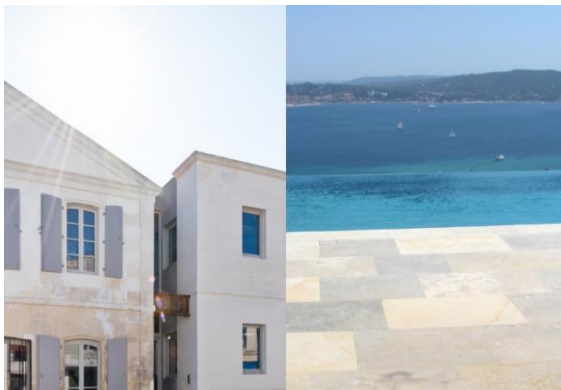
## **IG : LA « PIERRE DE FONTBELLE » ET LA « PIERRE DE LIMEYRAT » OBTIENNENT UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE**



SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET D'ORIGINE, L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE EST UNE GARANTIE D'AUTHENTICITÉ POUR LES CONSOMMATEURS ET UN MOYEN DE VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET LES PRODUITS DES ENTREPRISES.

A compter de ce jour, la « pierre de Fontbelle » et la « pierre de Limeyrat » deviennent une indication géographique (IG). Avec ces deux nouvelles homologations, la Nouvelle-Aquitaine compte désormais 11 indications géographiques, portant à 23 le nombre total d'IG homologuées depuis l'entrée en vigueur du dispositif (Loi dite « Consommation » de 2014).

La « pierre de Fontbelle » et la « pierre de Limeyrat » sont homologuées indication géographique ce jour par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). C'est l'association Pierres Naturelles Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine, qui est l'organisme de défense et de gestion.



De gauche à droite : pierre de Fontbelle ; pierre de Limeyrat  
© association Pierres Naturelles Nouvelle-Aquitaine

L'aire géographique de transformation définie dans le cahier des charges concerne les départements suivants : Charente (16), Charente-Maritime (17), Dordogne (24), Gironde (33), Lot (46), Lot-et-Garonne (47) et Vienne (86), à partir de pierre extraites sur le territoire de quelques communes du département de la Dordogne.

Les deux indications géographiques couvrent les produits bruts (blocs, enrochements), les produits semi-finis (tranches), les produits finis (funéraires, aménagement urbain, bâtiment et décoration) et les produits pour constructions massives et monuments historiques.

**« Après l'obtention des indications géographiques « pierre de Mareuil » et « pierre de Paussac-Paussac St Vivien », l'INPI est heureux d'homologuer la « pierre de Fontbelle » et la « pierre de Limeyrat ». L'IG est importante pour les pierres naturelles car elle permet de protéger et de valoriser le savoir-faire local lié à l'extraction et à la transformation de ces matériaux, assurant ainsi aux consommateurs l'authenticité et la qualité des produits qu'ils acquièrent. C'est aussi un enjeu économique important pour les opérateurs du secteur notamment auprès des collectivités locales dans le cadre des marchés publics. »** Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

### **LA PIERRE DE FONTBELLE**

Formée à l'ère du Crétacé supérieur, la pierre de Fontbelle est un calcaire tendre, d'un blanc pur et à grain très fin, marqué par de petits trous issus de l'accumulation de coquillages dits « rudistes ». Elle est issue de carrières souterraines situées dans le Périgord, ce qui permet davantage de préserver sa qualité qu'une extraction à ciel ouvert.



Cette pierre locale joue un rôle clé dans l'architecture de la région depuis plusieurs siècles, comme en témoignent des monuments emblématiques tels que la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême, l'abbaye de Brantôme et le château de la Tour Blanche. Ses qualités techniques et esthétiques en font un matériau recherché pour la restauration d'édifices historiques, l'ornementation architecturale ou encore la sculpture.

**L'indication géographique « pierre de Fontbelle »** représente près de 100 emplois pour un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros.

**Six PME** (voir liste p.52-53 du cahier des charges) **sont concernées.**

[Source : cahier des charges IG pierre de Fontbelle – association Pierres Naturelles Nouvelle-Aquitaine](#)

## LA PIERRE DE LIMEYRAT



La pierre de Limeyrat, extraite dans le Périgord, a été utilisée dans de nombreux édifices de la région. Comme : l'église romane Saint-Hilaire classée Monument Historique et le dolmen de Peyrelevade également classé. Cette pierre est appréciée pour sa dureté qui lui confère une bonne résistance notamment aux intempéries, mais aussi pour sa couleur aux nuances allant du beige clair à l'ocre, jusqu'au gris cendré à très foncé. Facilement façonnable, la pierre de Limeyrat s'adapte idéalement aux exigences de la construction, tant en neuf qu'en rénovation, particulièrement pour les dallages, pavés, parements muraux et escaliers, etc.

**L'indication géographique « pierre de Limeyrat »** représente près de 170 emplois pour un chiffre d'affaires de 22 millions d'euros.

**Onze PME** (voir liste p.50 du cahier des charges) **sont concernées.**

[Source : cahier des charges IG pierre de Limeyrat – association Pierres Naturelles Nouvelle-Aquitaine](#)

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Rendez-vous sur :

- [« Voyage dans les indications géographiques »](#)

Le site [Voyage-dans-les-indications-geographiques.inpi.fr](http://Voyage-dans-les-indications-geographiques.inpi.fr), dédié aux IG, permet une expérience interactive pour l'utilisateur selon plusieurs approches :

- géographique : carte interactive avec la possibilité d'accéder aux fiches d'identité détaillées pour chaque IG.
- temporelle : frise chronologique offrant un panorama de la 1ère homologation en 2016 aux plus récentes en date d'aujourd'hui.
- données économiques : nombre de villes et d'entreprises concernées par ces IG.

- [« Comprendre les indications géographiques »](#) : nos questions/réponses et fiches pratiques sur les IG.

### À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles. L'INPI agit également en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation grâce à son réseau national et à ses représentations internationales.

L'INPI est l'opérateur du Guichet unique pour les formalités d'entreprises (immatriculations, modifications, cessations, dépôts de comptes) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle.

L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, en France et à l'international. A ce titre, l'INPI représente la France dans les instances internationales.

[inpi.fr](http://inpi.fr) – [data.inpi.fr](http://data.inpi.fr) – [formalites.entreprises.gouv.fr](http://formalites.entreprises.gouv.fr)

Contact presse [presse@inpi.fr](mailto:presse@inpi.fr) | 01 56 65 81 81 | 07 50 15 20 81

